

RDC : Bemba et les cinq exclus poursuivent le combat devant la justice

@rib News, 28/08/2018 Source AFP La marche vers des élections apaisées et inclusives traverse une étape-tape-tes République démocratique du Congo l'ex-chef de guerre Jean-Pierre Bemba (photo), trois ex-Premiers ministres, les héritiers politiques de Patrice Lumumba et la seule femme candidate protestent en justice contre leur exclusion.

L'attention s'est tournée ce lundi vers la Cour constitutionnelle, dernier espoir des six candidats -sur 25- recalés vendredi par la commission électorale. Ils ont tous annoncé leur intention de saisir la Cour dans le délai légal de 48 heures. La Cour a dix jours pour se prononcer. La publication de la liste définitive des candidats est prévue le 19 septembre, trois mois des élections annoncées le 23 décembre. - 'Verdict connu d'avance'- L'opposition et des mouvements citoyens doutent autant de l'indépendance de la Cour que de celle de la commission électorale nationale indépendante (CENI). L'opposition a accusé la CENI d'obéir aux "injonctions" du pouvoir du président Joseph Kabila pour éliminer ses candidats. "Il n'y a pas d'inclusivité en dehors de la Constitution, en dehors des normes légales", a répondu le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende, sur la télévision nationale RTNC. "Pourquoi Joseph Kabila serait-il le seul à respecter la loi?", a-t-il ajouté. Le président, qui ne pouvait pas se représenter, a finalement désigné un dauphin après deux reports des élections depuis la fin de ses mandats en décembre 2016. "Le verdict de la Cour constitutionnelle est connu d'avance", s'est insurgé sur Twitter le mouvement citoyen Lutte pour le changement (Lucha).

Lucha cite le nom du président de la cour, Benoît Lwamba, ancien conseiller du président Kabila, et du juge Norbert Nkulu, un des trois juges nommés il y a quelques semaines et qui passent pour des fidèles. A ce stade, pas question pour l'opposition d'un boycott de l'élection, qui ouvrirait une nouvelle phase d'incertitude dans le plus grand pays d'Afrique sub-saharienne. "Voyons-voir ce que la suite va nous réserver au niveau de la Cour constitutionnelle", a temporisé sur France 24 Jean-Pierre Bemba, l'un des favoris à la succession du président Kabila avec ses bastions à Kinshasa et dans l'ouest. "Pour autant que la Cour soit indépendante", a aussi prévenu M. Bemba, écarté en raison de sa condamnation pour subornation de témoins devant la Cour pénale internationale (CPI). Lundi matin, une présence policière inhabituelle était visible dans l'enceinte de la Cour, a constaté une journaliste de l'AFP. Des partisans d'un "lumumbiste" historique se sont rassemblés devant la Cour pour soutenir Antoine Gizenga, 92 ans, vice-Premier ministre au temps du héros national Patrice Lumumba à l'indépendance en 1960 - et, plus récemment, ancien Premier ministre de M. Kabila (2006-2008). M. Gizenga défend le Parti lumumbiste unifié (Palu) face à un candidat dissident, Adolphe Muzito, lui aussi ancien Premier ministre. Tous les deux ont été disqualifiés par la commission électorale, le patriarche parce qu'il n'aurait pas signé lui-même les formulaires ("défaut de qualité du signataire"), et M. Muzito pour "conflit d'intérêt avec le Palu qui conteste sa candidature". M. Muzito avait annoncé en mars la fin de l'alliance électorale avec la majorité pro-Kabila, avant de quitter le Palu. A cette époque, le patriarche Gizenga avait été salué par le président Kabila en personne lors d'une rencontre. - Congolais d'origine ou pas - Deux autres candidats ont été disqualifiés pour "défaut de nationalité (congolaise) d'origine": l'ancien Premier ministre d'ouverture Samy Badibanga (novembre 2016-avril 2017) et la seule femme candidate, une haute-fonctionnaire, Marie-Josée Ifoku Mputa. La double nationalité est interdite en droit congolais. M. Badibanga, "congolais d'origine", a déposé sa déclaration de recouvrement de la nationalité congolaise après sa renonciation à sa nationalité belge d'acquisition", selon un extrait du Journal officiel du 7 décembre 2016 reproduit par la Libre belge. "Je suis congolaise d'origine par mon père et par mère", s'est défendue Mme Ifoku Mputa jointe par l'AFP. "Pendant un temps, j'ai acquis la nationalité canadienne. En 2011, j'y ai renoncé parce que je savais que j'allais entrer en politique. J'ai reçu un document de répudiation des autorités canadiennes. J'ai recouvré ma nationalité congolaise d'origine", plaide l'ex-vice-gouverneure de la province de la Tshuapa. Le combat est encore juridique, mais le quotidien d'opposition le Potentiel accuse: "La Majorité présidentielle est totalement engagée à torpiller le processus électoral. Après s'être doté d'un dauphin, le régime en place veut s'assurer par tous les moyens, y compris les coups bas politiques et la tricherie, de gagner les prochaines élections".

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});